



LE P'TIT ÉCHO

"des Terres Solidaires"

EDITO

En cette fin d'année 2024 et à l'heure où des enjeux majeurs de transition s'avèrent nécessaires, les dernières annonces gouvernementales vont freiner inévitablement les dynamiques des collectivités parmi lesquelles les communes ou communautés rurales vont être les plus fortement impactées.

Malgré ces incertitudes budgétaires et au travers de ce numéro du petit écho, les élus tenaient à vous faire part de quelques actions engagées et portées par la Communauté de Communes dans une réflexion et une approche territoriale pour essayer d'apporter, au mieux, une réponse aux défis qui se présentent.

Bonne lecture de ce cinquième numéro du P'tit Echo.

J'en profite également pour vous souhaiter de très belles et bonnes fêtes de fin d'année.

Gilles BERTHEZENE
Président CC CAC-TS

N°5
DÉCEMBRE
2024

Escapades à vélo

Dans le dernier Grand Echo, nous vous avons annoncé le **lancement du programme des Escapades à vélo** porté par **le label Station verte**.



Photo : Sam Bié

Depuis cet été, les communes du territoire sont **équipées de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique** et nous avons sélectionné plusieurs parcours pour permettre aux visiteurs comme aux habitants de silloner notre Communauté de communes en découvrant chaque village et sites touristiques. L'ensemble des circuits sont à votre disposition dans **votre mairie ou à télécharger sur le site internet de la collectivité** (www.caussesaignoualcevennes.fr) ou sur celui de **l'office de tourisme** (www.sudcevennes.com).



Retrouvez toutes les informations pratiques en scannant ce **QR Code** !



Dès 2025, nous poursuivrons cette dynamique en **installant d'autres bornes de recharge et de réparation ainsi qu'une signalétique adaptée** pour répondre aux petits problèmes techniques que peuvent rencontrer les cyclistes.

De même nous continuons de travailler avec nos partenaires afin **d'offrir aux pratiquants la meilleure expérience possible**.

Il sera aussi possible de rejoindre nos voisins du Pays Viganais de la Lozère ou de l'Aveyron.



Projet Eau et Agriculture

« A la recherche de solutions pour **lutter contre la sécheresse et faire évoluer les pratiques agricoles sur nos territoires** »

Conscients du dérèglement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau, les élus de la communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires (CC CAC-TS) ont souhaité **lancer une réflexion sur la nécessité de changer les pratiques agricoles dans un soucis d'accompagnement pour le maintien des agriculteurs du territoire.**

Pour cela, la CC CAC-TS a répondu à **un appel à manifestation d'intérêt Eau et Climat** proposé par *les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse, et le département du Gard*, avec le financement d'un poste de chargé de mission.

Ce projet porte sur deux axes:

Axe 1

Caractérisation de la ressource en eau (partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Viganais)

- Phase de recherche pour mieux connaître la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif sur le versant méditerranéen des deux Communautés de Communes.
- Création d'un outil numérique pour cartographier les connaissances hydrologiques du territoire.

Axe 2

Elaboration de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles locales face au risque accru de sécheresse lié au changement climatique (secteur méditerranéen)

- Création d'un état des lieux détaillé de l'agriculture et de son utilisation en eau, pour apporter des solutions aux agriculteurs afin de maintenir leurs productions en adéquation avec la ressource disponible et proposer des solutions innovantes pour anticiper les besoins de demain et encourager la création de nouvelles exploitations.
- Création de solutions innovantes priorisées adaptées au territoire et d'une phase d'expérimentation des nouvelles techniques en collaboration avec les agriculteurs et éleveurs pour apporter les réponses les plus concrètes.

L'étude menée par le chargé de mission Eau et Agriculture sur le versant Atlantique de notre territoire consiste en **la réalisation d'un état des lieux détaillé de l'agriculture locale et de son utilisation de l'eau.**

Les avancées du projet seront disponibles en ligne sur caussesaignoualcevennes.fr/.



Coordonnées pour informations :

Tel: 04.67.82.17.75 / 06.80.15.56.50

Mail: s.soubeyrand@cac-ts.com

Un Pacte agroécologique pour la Communauté de communes



Photo : Michel Monnet

En 2022, la Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un **Pacte agroécologique**, qui vise à coconstruire un projet de **transition écologique, d'anticipation et d'adaptation au dérèglement climatique du territoire**, notamment de son agriculture, en impliquant tous les acteurs qui le souhaitent. L'objectif est d'aboutir à un document de droit négocié, signé par les élu.es de la Communauté de communes, qui engagerait le territoire et ses acteurs dans la voie d'un avenir souhaitable. Ce document solennel serait complété par un plan d'actions concrètes. Ce projet est accompagné par une équipe de recherche (IRD, CNRS).

Des enquêtes ont été menées (en 2022, 2023 et 2024) par des stagiaires et une ingénieure d'études du projet ; elles ont permis de mieux connaître les dynamiques agricoles du territoire et les réalités vécues par les agriculteur.rices (leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs souhaits, etc.), d'acquérir **des connaissances sur les pratiques de jardinage, d'auto-subsistance, d'alimentation et de consommation des habitant.es, leur rapport à leur environnement, etc.**

Ce printemps-été 2024, **9 réunions ont eu lieu** :

- 1 réunion avec les élu.es de la Communauté de communes,
 - 4 réunions avec des agriculteur.rices que nous avons réussi à contacter (éleveur.euses, maraicher.ères, producteur.rices d'oignons doux, apiculteur.rices, castanéiculteur.rices, etc.)
 - 4 réunions avec des habitant.es du territoire et des élu.es des conseils municipaux.
- Ces réunions, réparties géographiquement, ont rassemblé 120 personnes au total.



L'objectif était à la fois de **présenter le projet**, des éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux actuels et futurs (baisse du nombre d'actifs agricoles, changement climatique déjà mesuré, projections climatiques et conséquences potentielles, etc.), mais aussi de **recueillir ce qui fait préoccupation pour les acteurs du territoire**, qu'ils soient élus, agriculteurs ou habitants, dans le cadre d'un projet de transition écologique, d'anticipation et d'adaptation aux changements.

Un Pacte agroécologique pour la Communauté de communes

Les échanges ont **été riches et les thématiques abordées variées** :

- ◆ Les multiples dimensions de l'eau (comme ressource à stocker, comme commun à partager et gérer collectivement, etc.),
- ◆ Le patrimoine hydraulique cévenol détérioré,
- ◆ La vie des sols à préserver,
- ◆ Les difficultés d'accès au foncier agricole,
- ◆ Les pollutions présentes dans le territoire,
- ◆ La biodiversité et ses enjeux,
- ◆ Les forêts face au dérèglement climatique,
- ◆ La cohabitation entre agriculture et espèces sauvages (cervidés, mouflons, loups),
- ◆ Les difficultés liées aux multiples usages des espaces (agriculture et tourisme par exemple),
- ◆ Le manque d'accompagnement technique au dérèglement climatique à destination des agriculteur.rices qui font déjà face à ses conséquences,
- ◆ La volonté d'accroître le lien entre production agricole locale et alimentation des habitant.es du territoire, etc



L'équipe du projet travaille aujourd'hui sur toutes les préoccupations et pistes de travail formulées pour proposer **une seconde phase de dialogue dès cet hiver 2024-2025**.

Des groupes de travail thématiques seront proposés pour avancer **sur la rédaction de ce Pacte territorial et de son plan d'actions pendant l'année 2025**.

➡ Pour plus d'informations : <https://caussesaignoualcevennes.fr/>

Nouvelle Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle 2024- 2026 CGEAC



Notre communauté de communes a signé le renouvellement de la convention qui la lie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour 3 années.

Le financement DRAC/CC CAC-TS est de 50% pour chacun des partenaires. Un comité technique a validé les attributions des subventions en fonction des dossiers de demande déposés auprès de la CCAC-TS en mars 2024. Le retard apporté au traitement à la fois de la convention et des attributions de subventions est dû au calendrier politique qui, depuis juin 2024, a perturbé les services de l'État.

Nous présentons ci-dessous des extraits de ce document de 15 pages.

Le préambule insiste sur la nécessité de l'éducation artistique et culturelle comme soutien à « la formation intellectuelle et sensible des personnes », contribuant « à la formation de la personnalité » et « à la construction de l'identité culturelle de chacun.e ».

Par ailleurs, le partenariat CC CAC-TS/DRAC « s'appuie sur les œuvres et les présences d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles (...), s'inscrit dans les différents temps de l'enfant et du jeune comme de l'adulte. »

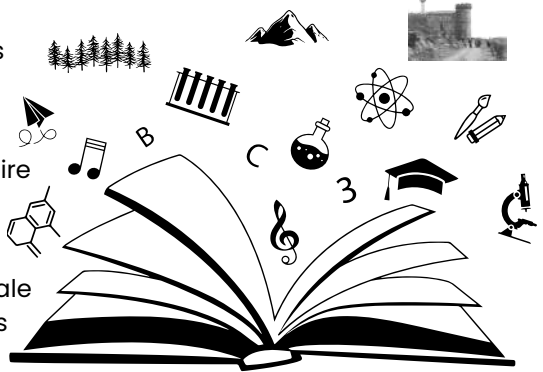
Le document revient ensuite sur les réalisations de la précédente CGEAC (2020-2024) : « forte des 4 années de mise en œuvre, la Convention pour la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle 2020-2023 a » :

- « (...) renforcé (...) les liens culturels entre les porteurs de projets (...) associatifs ou institutionnels (échelles communale, communautaire, départementale, régionale, état) -, et les publics » ;
- « inscrit l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans tous les temps de la vie, (...) en particulier en direction des publics jeunes (0-18 ans) » ;
- « permis d'harmoniser et d'optimiser l'offre, (...) : ensemble des champs artistiques, actions (...) sur l'ensemble du territoire de la CCCAC-TS, dont l'étendue et la diversité nécessitent une approche particulière » ;
- « créé une attente auprès des publics demandeurs, ainsi que des porteurs de projets » pour une offre également « tournée vers de nouvelles formes d'intervention (culture scientifique, éducation musicale, photographie, etc...) ».


Nouvelle Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle 2024-2026 CGEAC

La 3ème partie du document concerne les 3 axes choisis de concert avec la DRAC, « identifiés grâce au diagnostic de territoire préalable à la présente convention » :

- **La lecture publique** : les bibliothèques comme cœur battant des communes
- **La valorisation des patrimoines** : architectures, paysages, patrimoine hydraulique, culture scientifique, histoire et histoires
- **Le développement de l'éducation musicale** : ateliers d'éducation musicale animés par des professionnels vivants sur la commune




Enfin, le document décline les partenaires institutionnels de la CGEAC, dont l'objet est « d'œuvrer conjointement en faveur d'une politique commune entre la DRAC Occitanie, le Département du Gard, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et l'Éducation nationale autour de l'Éducation Artistique et Culturelle pour toutes et tous, à tous les âges et tout au long de la vie. »



LA COMMISSION CULTURE DE LA CCCAC-TS INVITE LES ASSOCIATIONS ET LES ARTISTES INTÉRESSÉS À PRENDRE CONTACT POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE CETTE NOUVELLE CONVENTION.

Tel: 04.66.25.83.41

 <https://caussesaignoualcevennes.fr/culture-et-associations/>

Charte forestière de territoire : c'est signé !



Depuis plus d'un an maintenant, Joris MASAFONT, recruté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour élaborer une « **Charte Forestière de Territoire** », arpente le territoire pour s'en imprégner d'abord et ensuite **aller à la rencontre des élus et des professionnels du bois**, mais aussi tout simplement des amoureux de la forêt, afin de **recueillir leur avis, leurs idées sur comment mieux la comprendre et comment la valoriser pour le territoire**.

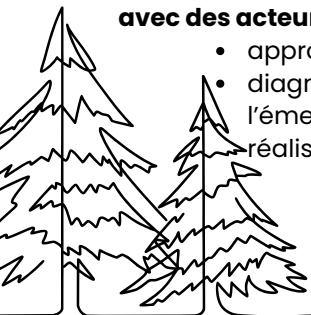
Aussi était-il très heureux et très fier de pouvoir présenter ce travail, **le 11 octobre dernier au Pôle d'Enseignement Supérieur Charles FLAHAUT du Vigan**, pour la signature du document définitif par les **2 présidents des communautés de communes concernées** : Régis BAYLE et Gilles BERTHEZENE, et **la présidente du PETR**, Sylvie PAVLISTA, sous l'œil attentif des représentantes de l'Association des Communes Forestières d'Occitanie et du Centre National de la Propriété Forestière, , qui ont accompagné le projet.

Dès 2019, des élus des 2 communautés de communes, Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires avaient souligné **l'importance du patrimoine forestier du territoire et la nécessité de le valoriser**.

Les objectifs de cette charte forestière sont **d'élaborer et de mettre en œuvre une politique forestière conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques** et en cohérence avec le projet de territoire animé à l'échelle du PETR.

L'originalité de ce projet réside dans la **démarche pragmatique** avec laquelle il a été conduit, qui a permis de **faire déjà émerger des projets avec des acteurs du territoire** :

- approche qualitative plus que quantitative
- diagnostic, élaboration de la stratégie à long terme et travail à l'émergence de projets concrets menés de front -> des réalisations concrètes conçues collectivement en moins d'un an



Charte forestière de territoire : c'est signé !

Pour exemple, **une pergola en châtaignier** a été construite sur la commune de Roquedur, dans le cadre d'un chantier participatif et les rencontres entre acteurs à l'occasion de l'élaboration de la charte ont permis la constitution d'un « **pôle bois** » : POTOCOPO, groupement de 6 entreprises, avec 7 professionnels du bois, qui ont déjà réalisé plusieurs petits chantiers sur le territoire.

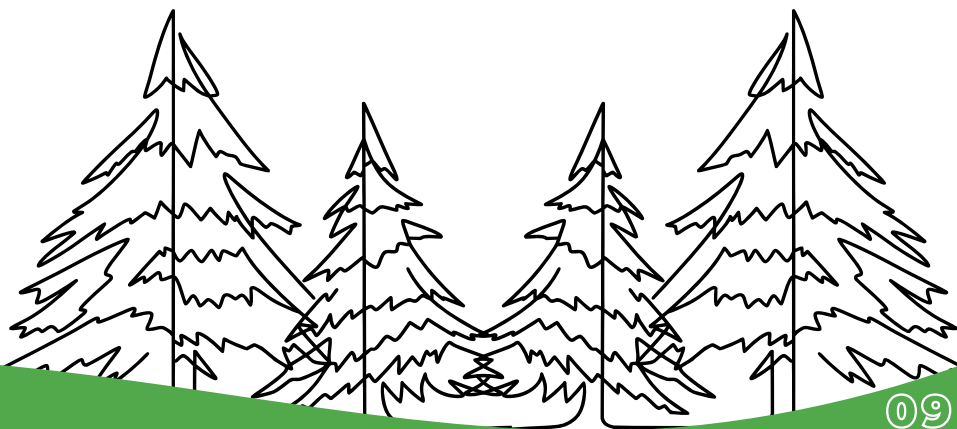
Pergola Roquedur



Pergola Saint André de Majencoules



Chalet d'accueil au camping de l'Espérou



Charte forestière de territoire : c'est signé !

Le document pose d'abord un diagnostic du territoire :

- Un couvert forestier de 67%, dont 2/3 de feuillus
- La propriété des forêts est majoritairement privée, et très morcelée
- Des peuplements dans l'ensemble très peu exploités, avec une faible production et des difficultés d'accès
- Des risques naturels de plus en plus prégnants avec un contexte de changement climatique
- Mais un héritage forestier remarquable, avec l'histoire de la Forêt de l'Aigoual (grands travaux de reboisement du massif entre 1875 et 1913)
- Un patrimoine naturel reconnu avec de nombreux labels
- Un tissu d'acteurs socio-professionnels émergeant mais dynamique et innovant
- Des partenaires institutionnels présents et engagés dans la démarche

Le diagnostic permet de définir **3 axes stratégiques**, en lien avec les dispositions et les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial :

1 Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire : valoriser les forêts et les savoirs-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale, par l'accompagnement des entreprises dans leurs diversifications, tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergies entre acteurs.

2 Gestion des risques conjoints : préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte le dérèglement climatique, en contribuant de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau.

3 Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti : œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale, en initiant un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques.

A partir de ce constat, **des actions sont proposées et déclinées en fiche-action.**

La charte est signée maintenant mais ...le plus important **reste à faire**, même si plusieurs actions ont déjà été initiées, il faut **l'animer pour réellement la mettre en œuvre.**

Cette belle démarche va pouvoir continuer **puisque le PETR vient d'obtenir le financement du poste d'animateur pour 3 ans de plus, jusqu'en 2027.**

Le document complet sera **accessible prochainement sur le site internet du PETR** : petr-causses-cevennes.fr/



OUI ça peut être un grand-père mais ici, **ce n'est pas de ça que nous voulons vous parler !**

Il s'agit du **Programme d'Actions de Préventions des Inondations** : démarche globale pensée à l'échelle d'un bassin versant pour mobiliser l'ensemble des acteurs dans l'objectif **de réduire les dommages liés aux inondations**.

Notre communauté de communes est concernée à

20%



Celui concernant le **Tarn-amont**, dont une partie est constituée par **l'ouest de notre communauté de communes** qui est sur le versant **atlantique**, a été signé **le 18 octobre dernier**, et a une durée de **6 ans**.

Ses objectifs :

- **Réduire de manière durable les impacts et les conséquences** qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.
- Assurer une adéquation entre **les enjeux et les moyens financiers et humains** engagés dans **la lutte contre les inondations**.

Le programme d'actions est structuré autour de **7 axes thématiques** (hors « animation ») qui prévoit la réalisation d'opérations et travaux.



Dans le cadre de l'axe « **Connaissance et conscience du risque** », des actions de **sensibilisation** sont prévues, et des repères de crues ont été posés à des endroits stratégiques pour **rappeler le niveau que l'eau peut atteindre lors d'événements majeurs**.

Repère de crue à Trèves



Crue du Tarn et de la Dourbie Millau Novembre 1982



Un autre axe a été déterminé pour la « Réduction de la vulnérabilité », qui va permettre aux habitants situés dans des zones inondables de **bénéficier d'un diagnostic, avec des préconisations adaptées pour réduire leur vulnérabilité** ; sur notre territoire, les communes de **TREVES et LANUEJOLS** sont concernées par ses diagnostics.

➔ Pour aller plus loin : <https://www.tarn-amont.fr/>



Le PAPI FLEUVE HERAULT EPTB FLEUVE HERAULT

Le reste de la communauté de communes est concernée par le **PAPI du Fleuve Hérault** qui a été rédigé pour la **période 2023-2028** et le **PAPI Gardons 3**, pour la **période 2022-2028**.



Le PAPI Gardons 3 EPTB GARDONS

L'actualité nous rappelle régulièrement combien ses actions sont importantes afin **de limiter les conséquences lors d'évènements climatiques exceptionnels** comme nous en connaissons de plus en plus du fait du **dérèglement climatique**.